

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/12/2010

Réception par le Prefet : 10/12/2010

Publication : 14/12/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2010-4-8-2

Séance du mardi 7 décembre 2010

### BUDGET PRIMITIF 2011 PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges, Langue et Culture du 17 novembre 2010,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve le budget de fonctionnement Langue et Culture Régionales, Programmes E 658, E 758, E 858 pour un montant global de 1 820 000 € (chapitre 65, fonction 28 et chapitre 67, fonction 28) ainsi que les nouvelles autorisations d'engagement Programme E 858 pour un montant de 590 000 €.
- ❖ approuve le budget d'investissement programme E 258 (chapitre 204, nature 20414) pour 60 000 € en autorisation de programme et 100 000 € en crédits de paiement.
- ❖ donne délégation à la Commission Permanente pour l'exécution du budget, la définition et la mise en œuvre du programme L.C.R.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté